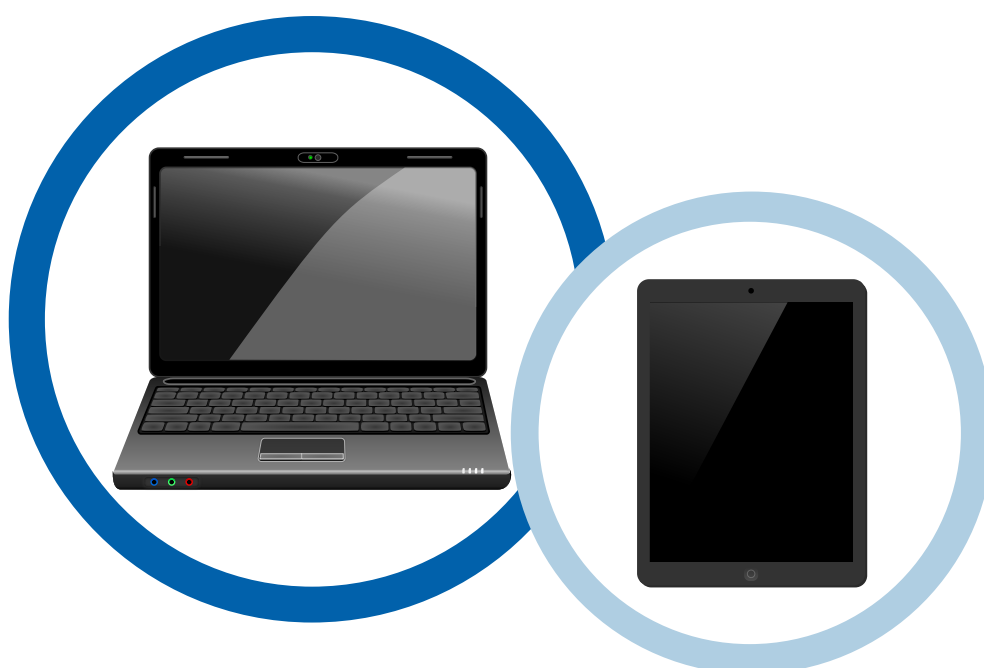


Connaissez-vous le Prêt Équipement Numérique ?



Vous souhaitez acquérir du matériel d'équipement informatique ?

Vous pouvez solliciter le fonds d'action sociale de la Caf de l'Eure pour obtenir un prêt afin de vous aider à acquérir :

- Ordinateur,
- Tablette,
- Scanner,
- Imprimante

Le prêt est d'un montant maximum de **500€**.

Modalités d'accès au prêt :

- > être allocataire du régime général, **avec au moins un enfant** de moins de 21 ans à charge et percevoir une prestation à caractère familial ou social,
- > avoir un quotient familial **inférieur ou égal à 650 €** le mois de la demande,

Découvrez les conditions d'attribution, les modalités de règlement et de remboursement du prêt et le formulaire de demande sur le site **Caf.fr** dans **la rubrique locale**.